

Angers, le 30 septembre 2010

**Direction** 

Réf. JLC/NL/DIR 2010-102 Suivi Nadine Leroux Tél. 02 41 73 53 02 Email iut@univ-angers.fr Jean Luc CLEDY Directeur de l'IUT d'Angers-Cholet

aux

Président(e)s d'associations étudiantes IUT Angers-Cholet

Mademoiselle, Monsieur,

La dernière circulaire de Madame La Ministre de l'Enseignement Supérieur attire particulièrement notre attention sur les journées, soirées ou week-ends d'intégration qui, s'ils se déroulent à l'extérieur et parfois très loin de nos établissements, sont le plus souvent organisés par le BDE et autorisés par l'établissement.

Ces manifestations, est-il précisé, peuvent avoir lieu sans que cela ne dégénère. Vous devez en tant que BDE, association d'étudiants avoir pris toutes les mesures nécessaires pour l'encadrement et la sécurité des participants.

Je vous demande, pour le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2010, de signer une déclaration attestant de votre prise de connaissance de la circulaire de Madame La Ministre datée du 28 septembre 2010 et de fournir au secrétariat de direction tout document venant en appui des mesures de sécurité prises.

En l'absence, de mesures concrètes retenues par vous lors de ces temps d'intégration je ne peux que procéder à l'interdiction afin de prévenir tout risque de dérapage. Il y va de l'image de l'IUT d'Angers-Cholet et de notre responsabilité collective.

Je compte, précisément, sur votre vigilance et votre détermination.

Veuillez agréer, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération pour notre composante.

Jean Luc CLEDY Directeur de l'IUT d'Angers-Cholet

